



LE POINT SUR LA REFORME DES RYTHMES

CONTRIBUTION DE L'ANDEV

4 000 communes ont choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès cette rentrée 2013, soit 17 % des communes et 22 % des élèves des écoles élémentaires publiques, soit encore 1,3 millions d'écoliers. 25 000 communes ayant au moins 1 école s'engageront donc dans la mise en œuvre de la réforme en 2014, des communes qui regardent bien évidemment avec intérêt celles qui sont parties en 2013 ; certaines espèrent encore que la réforme soit reportée en 2015, voire même ultérieurement.

Ceci dit et c'est un premier constat que l'on peut faire aujourd'hui :

1) les territoires sont au rendez-vous

Il faut souligner aujourd'hui leur forte mobilisation et il n'est pas un jour où l'on ne parle des collectivités locales et de l'école dans les journaux ou la presse. Les collectivités ont su combiner le génie territorial, avec les priorités du ministère de l'Éducation nationale, et on ne peut que s'en féliciter.

La mise en place de la réforme a généré une vraie dynamique locale, et **on a jamais autant parlé « d'Éducation » dans les territoires !**

2) les moyens mobilisés sont d'importance, malgré les contraintes financières des collectivités pour permettre la mise en place de la réforme, que ce soit dans le cadre financier ou dans le cadre des moyens humains, ou encore de la formation, de l'ATSEM aux animateurs.

3) les territoires ont été particulièrement innovants, tenant compte des spécificités locales et de l'histoire des territoires.

Quelques éléments issus de l'enquête réalisée par l'ANDEV en octobre 2013

- 183 communes avaient répondu à notre questionnaire à mi-octobre. Elles comptaient entre 94 et 31 100 enfants scolarisés, soit un panel très large de typologie de communes
- Les horaires de classe pour **88%** d'entre elles, étaient avant la réforme, identiques sur tous les jours de la semaine, alors qu'1 % de ces 183 communes avait classe le mercredi.
- A la mi-octobre, **33 %** des villes interrogées ne connaissaient pas encore leurs horaires, **1 %** de celles qui avaient défini leur nouvelle organisation, prévoyait les cours le samedi

- On pouvait alors observer :
 - Un décalage du début des cours vers 8h45 - 9h pour 10 % des collectivités ayant répondu
 - Un allongement de la matinée pour plus de 20 %
 - Aucun arrêt des cours après 12h
 - Et un allongement de la pause méridienne
- Le choix des horaires de fin des cours
 - 15h30 15%
 - 15h45 33%
 - 16h00 23%
 - 16h15 10%
 - 16h30 14%
 - 16h45 5%

En ce qui concerne l'organisation du périscolaire, peu de changement sur les horaires d'accueil du matin était envisagé. Quant à l'organisation des TAP, les réponses étaient difficilement analysables du fait d'une hétérogénéité importante des organisations, notamment en fonction de la fusion ou non avec les temps périscolaires existants.

Quant aux préoccupations des élus des collectivités ayant répondu, elles sont d'abord financières, puis éducatives. Les problématiques organisationnelles et des ressources humaines arrivent en 3^{ème} position, juste avant les préoccupations électoralistes.

Si 47 % des villes ont un PEL, 82 % d'entre elles envisagent un PEDT

L'évolution du contexte de la réforme

- Cette réforme, approuvée initialement par l'ensemble de la communauté éducative, s'est vue, à mesure que les échéances concrètes se sont profilées, critiquée par :
 - Des enseignants qui y ont vu une dégradation de leurs conditions de travail considérant qu'une demi-journée de travail supplémentaire leur était imposée
 - Des parents inquiets des changements organisationnels internes imposés par la réforme et confrontés à un quotidien un peu bouleversé
 - Des élus soucieux de la diminution annoncée des concours de l'Etat en direction de leurs collectivités.
- Dans le même temps, la réflexion entreprise au sein des territoires, tant dans les communes engagées sur 2013 que dans les autres choisissant 2014 a donné lieu à une vraie dynamique collective et à un travail considérable de concertation et d'informations sollicitant les acteurs éducatifs :
 - Concertation en amont IEN / Elus / Techniciens des collectivités
 - Enquêtes parents, enseignants, associations

- Groupes de travail partenariaux issus des Projets Educatifs existants, mais également liés aux futurs Projets Educatifs de Territoire
 - Conseils d'école amenés à débattre
 - Projets associatifs issus de l'éducation populaire visant à contribuer à la réforme
 - Travail transversal en interne mené entre directions sports, culture, éducation, petite enfance des collectivités pour rationaliser leurs moyens et s'impliquer dans les futurs parcours périscolaires.
 - Echange entre directions RH, budget et enfance pour établissement d'un budget prévisionnel.
- Parallèlement, les villes se sont fait fort de communiquer de façon régulière à chaque étage de leur réflexion. D'abord, sur la réforme elle-même, puis sur la faisabilité, enfin sur les aspects pratiques pour celles qui se lançaient en 2013. Les autres se sont expliquées sur leur choix d'un report en 2014.
- La réflexion terrain a alimenté les débats nationaux conduisant les ministères de l'Education nationale, de la famille, de la jeunesse à affiner les éléments de nature à favoriser la mise en œuvre de la réforme, lesquels se poursuivent encore à ce jour :
- Le co-pilotage de la réforme par la collectivité et l'Education nationale constitue un enjeu primordial et doit irriguer l'ensemble de la communauté éducative
 - Le Projet Educatif Territorial est construit par les acteurs locaux et affiche une souplesse dans les champs d'application et les contenus. Il constitue le cadre formalisé qui facilite la concertation et le partenariat avec les acteurs éducatifs.
 - Le décret de mars 2013 a encadré les conditions de réalisation de la réforme, préservant la base de la réforme (9 demi-journées, plafond maxi du temps scolaire quotidien), mais aussi ouvrant la voie à des expérimentations possibles par dérogation, à la mesure de la volonté des partenaires locaux.
 - Les enjeux financiers sont d'importance : des inégalités considérables entre les communes se constatent sur ces temps : elles sont liées à la fois à la spécificité des besoins (entre milieu urbain et milieu rural notamment), à la fois à l'existence de Projets Educatifs locaux générés par une ambition éducative, à la fois par des capacités financières différentes qui mettent en cause l'égalité de traitement sur les territoires.

A ce jour, l'Etat annonce le maintien du fonds d'amorçage pour les villes démarrant en 2014 (50 à 95 € par élève), la CAF a formalisé les conditions du financement des 3 heures en périscolaire (54 € par enfant et par an) sous réserve du respect d'un taux d'encadrement dérogatoire (1 pour 18 en élémentaire, 1 pour 14 en maternelle). Par ailleurs, les collectivités réfléchissent à des repositionnements de leurs moyens existants avec leurs partenaires, et dans le même temps, nombre d'entre elles affichent leur volonté de contribuer à la réforme en augmentant leurs budgets, tout en essayant de ne pas pénaliser les budgets familiaux, gage d'engagement dans la réussite scolaire et éducative de tous les enfants.

Les constats actuels autour de la mise en œuvre

- Le délai de mise en place (moins de 2 mois depuis la rentrée) ne permet pas à ce jour de procéder à un premier bilan sérieux ; on peut néanmoins procéder à quelques remarques tirées des premières expériences :
 - o L'importance du Projet éducatif : le retour aux objectifs de refondation de l'école permet d'éviter les caricatures portant uniquement sur les plannings, et ouvre le débat sur les conditions de la réussite de tous les enfants. Le PEL est central dans la mise en œuvre.
 - o L'importance du renforcement du temps scolaire du matin favorable aux apprentissages : sollicités, les parents et les enseignants sont sensibles à cet enjeu qui peut amener sur la base de 5 matinées de 3H30 à une augmentation de près de 50 % du temps hebdomadaire du matin (17H30) sur 24 heures. Les conséquences de ce positionnement sont importantes pour le temps scolaire d'après-midi, réduit potentiellement de fait à 4 séances de moins d'1 h 40 : il convient donc de réfléchir au contenu de ce temps, qui interpelle notablement l'école maternelle par rapport à la sieste. On peut noter que ce temps du matin se termine alors vers 12 heures, ce qui peut faciliter la reprise des enfants par les parents au sortir de leur travail, lorsqu'ils en ont la possibilité (journée non continue ou temps partiel).

Il semble que sur le terrain, les équipes enseignantes n'aient pas complètement intégré la nouvelle organisation et la demi-journée supplémentaire dans le séquençage pédagogique, ce qui diminue l'effet attendu de la réforme sur « l'étalement » des apprentissages.

- o La continuité éducative : mise en avant, elle fait réfléchir l'ensemble de la communauté éducative sur le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire : dans nombre de communes (en cours ou en projet), les enseignants acceptent d'intégrer les Activités Pédagogiques Complémentaires au nouveau temps périscolaire (TAP), mais également d'animer des activités en étant rémunérés, aux côtés des professionnels de la ville et du monde associatif.

Les temps d'accueil périscolaire doivent s'inscrire dans une continuité éducative, pour devenir des temps éducatifs complémentaires, dont le

contenu doit être élaboré avec toutes les parties prenantes. L'idéal est d'associer, dès le départ, le corps enseignant pour favoriser la cohérence des actions entre les temps scolaires et périscolaires. La disparition parallèle du mercredi matin pour l'organisation d'accueils collectifs de mineurs va entraîner des impacts forts pour les associations et les structures culturelles qui utilisaient ce créneau pour leurs activités. Les associations vont devoir revisiter le socle des activités qu'elles sont en mesure de proposer sur les temps libérés, le soir après l'école, le samedi, etc.

Pour garantir encore une fois la continuité et la cohérence des actions et organiser le parcours des enfants, la co-construction d'un Projet Educatif Local s'impose comme une étape essentielle et stratégique.

- La notion de parcours : elle permet de s'entendre sur les besoins des enfants (qui ne sont pas forcément les mêmes), de lutter contre la suractivité en proposant non pas un catalogue, mais des modules variés qui incluent des actions d'accompagnement scolaire (APC, Clas, études surveillées en attendant les suites des décisions nationales sur le travail personnel,), des temps de jeux (individualisés, collectifs, coopératifs, ...) et de lecture, des ateliers orientés sur la découverte (avec l'objectif de susciter l'appétence pour les activités culturelles, artistiques, sportives). L'Andev est convaincue du bien-fondé des activités périscolaires et des parcours éducatifs développés par les collectivités. Cependant, il est essentiel, là aussi pour atteindre les objectifs voulus, de laisser du temps aux enfants et aux jeunes, pour eux, pour qu'ils fassent leur propre choix sur des temps qui, s'ils restent encadrés, doivent aussi pouvoir être libérés de toute « consigne » (ne rien faire, rêver, se reposer...). Trouver le juste équilibre constitue également un enjeu important pour les collectivités et nos organisations.
- Le choix de la demi-journée : l'organisation du planning hebdomadaire a conduit plus de 95% des collectivités (à l'œuvre ou en projet) à choisir le mercredi matin comme temps scolaire. Ce positionnement ne doit pas cacher qu'une partie non négligeable d'acteurs de la communauté éducative (enseignants notamment) a préféré le samedi matin, au nom du lien facilité avec les parents. De fait, les expériences du samedi matin, pour limitées soient-elles, nous instruiront sur les avantages de ce planning qui maintient une rupture au milieu de la semaine, et a reçu un refus massif des parents (volonté d'un week-end, familles recomposées)
- Sortie anticipée :

Sur la base d'expérimentations réalisées, plusieurs modèles d'organisation sont (ou vont) être testés en fonction d'objectifs travaillés. Le choix majoritaire se dessine sur une sortie anticipée en après-midi avec des variantes :

 - le mode alterné (journées pleines – 2 journées réduites) est testé dans un certain nombre de villes, dont Paris. S'il n'est pas vraiment cohérent avec la volonté d'une diminution quotidienne du temps scolaire, puisque 2 journées restent à 6 heures d'école, ni avec la volonté d'une semaine régulière, il permet de dégager des plages

d'activités d'1 h 30, facilitant l'organisation des professionnels appelés à encadrer les enfants. Il conviendra de suivre l'évolution de ce planning. D'ores et déjà, on peut indiquer la difficulté des enfants des écoles maternelles à suivre ce rythme.

Par ailleurs, l'expérimentation semble montrer que l'équilibre, la stabilité, et une organisation identique toute la semaine permettent aux familles et aux enfants de mieux s'imprégner de la nouvelle organisation et de s'y adapter plus facilement.

Cette organisation en alternance semble encore moins convenir aux élèves de maternelle.

- La sortie anticipée régulière est sans doute le mode choisi majoritairement. Il fait réfléchir sur les modalités pratiques d'association de ce nouveau temps ($\frac{3}{4}$ h en moyenne) avec le secteur périscolaire actuel du soir de chaque collectivité. On peut souligner que l'avancement du temps périscolaire, au regard des dispositifs actuels d'aide personnalisée, d'études, d'atelier d'accompagnement qui finissent fréquemment vers 18 heures, peut véritablement alléger la journée de l'enfant en terme d'amplitude d'attention demandée.

En lien avec l'incitation à la gratuité des TAP/NAP, les maires ont souvent fait le choix de celle-ci pour les $\frac{3}{4}$ d'heures libérés ; **ce qui oblige à une scission entre deux temps « périscolaires » qui complique la gestion et le suivi des élèves sur un temps de tuiilage qui diminue d'autant le temps d'animation.**

- La pause méridienne a fait l'objet de débats très tendus avec les parents et la communauté enseignante, dans les communes qui souhaitent augmenter un temps qui peut concerner, en fonction des lieux, entre 30 et 80 % des enfants. **L'ANDEV l'a déjà réaffirmé : ce temps stratégique entre deux plages d'apprentissage doit être amélioré à la mesure des besoins grandissants des familles dans ce domaine.** La pertinence de démarrer la sieste des petits (on sait par ailleurs que des enfants de CP ont besoin d'un temps de repos) sans attendre le début de l'après-midi est vérifiée partout où elle se fait, avec les professionnels des collectivités qui ont la capacité éducative nécessaire. Par ailleurs, les projets portant sur la pause méridienne incluent le retour possible des enfants qui ne mangent pas au restaurant, comme se développent les garderies de fin de matinée permettant aux parents de reprendre leurs enfants à la sortie de leur travail.

Tout l'enjeu est d'organiser un temps réel éducatif de qualité sur cette tranche horaire, au même titre que pour les activités périscolaires. Qu'elle soit élargie ou non, la pause méridienne doit voir son contenu éducatif transformé et amélioré, dans l'esprit de la continuité éducative recherchée par l'ensemble des acteurs.

- L'enjeu de l'école maternelle : la spécificité de l'école maternelle a été évoquée sur plusieurs points. La réduction du temps quotidien, notamment

l'après-midi doit amener l'ensemble de la communauté éducative à se réinterroger sur son fonctionnement :

- ✓ la gestion de la sieste,
 - ✓ l'emploi du temps des enseignants de maternelle l'après-midi (décloisonnement chez les grands, mais éventuellement en cycle 2, CP notamment dans les groupes scolaires primaires pour renforcer les moyens d'acquisition lecture/écriture et/ou pour la mise en place des APC),
 - ✓ le planning des ATSEM appelés à encadrer en autonomie des groupes d'enfants en accueils de loisirs périscolaire.
 - ✓ la nécessité de mettre en place des repaires géographiques et adultes pour l'enfant.
- La contrainte des espaces et le casse-tête de l'occupation des locaux scolaires

La problématique des espaces a été également source de tension par rapport à l'utilisation des classes pour les TAP. Au-delà du débat académique sur le fait que les collectivités sont propriétaires des locaux, la crainte des enseignants sur le recours à leur classe, qui constitue leur outil de travail, est légitime. Il convient de n'utiliser ces locaux qu'en dernier recours ou dans le cadre d'une action concertée. Certaines collectivités ont décidé de sacrifier les classes, mais cette solution n'a été rendue possible que grâce aux ressources naturelles du territoire, proches des écoles. (Bibliothèque, salle de sport, etc.) Parallèlement, l'utilisation des espaces mutualisables : salles d'évolution, salles spécialisées (informatique – musique – périscolaire) est à considérer, de même que les espaces ouverts (préaux, cours) qui vont être bien adaptés à certaines activités.

<p>Le cadre d'intervention des professionnels encadrant les enfants</p>
--

On vérifie, dès à présent et depuis la rentrée de septembre, que les difficultés enregistrées dans certaines collectivités sont liées au besoin de positionner des professionnels encadrant ces temps dans des lieux pertinents. Cet enjeu, qui constitue une responsabilité fondamentale de la collectivité vis-à-vis des enfants confiés par les familles, se décline en trois volets : la coordination des actions, le statut des professionnels et la gestion des ressources humaines, le besoin de formation et l'organisation des espaces.

- La coordination des actions

Le nombre important des enfants qui participent aux actions (TAP) conduit à privilégier une organisation en accueil de loisirs réglementaire : cela passe par l'identification d'un cadre directeur responsable des activités périscolaires (poste existant, à créer, à identifier dans les services actuels : éducateurs sportifs, Directeurs d'accueil de loisirs, cadres culturels, ...) qui va être le garant de la bonne marche de l'activité. Le principe de continuité éducative, qui est le moteur de la refondation de l'école, peut amener à considérer le directeur d'école comme jouant un rôle (de par sa fonction de directeur d'école, de par la proposition d'une fonction de directeur adjoint par la collectivité,), notamment par le repérage des enfants qui auraient besoin de ces temps, l'inscription, la vigilance de la sortie du temps scolaire

La gestion des transitions entre les moments qui génèrent pour l'enfant des changements de statut au fil de la journée constitue le nœud et l'enjeu de cette réforme. Pour réussir, il nous semble que les relations enseignants/animateurs sont la clef de cette réussite, chacun devant apprendre à connaître l'autre et à travailler ensemble pour le bien et la sécurité de l'enfant. La mise en place d'un binôme Ville/Education nationale sur le pilotage des TAP et éventuellement des APC lorsqu'elles portent sur des projets éducatifs intégrés au PEDT, pourrait constituer un outil de la cohérence et de la continuité.

- Le statut des professionnels et la gestion des ressources humaines

La mobilisation de la communauté éducative peut s'avérer nécessaire pour disposer d'encadrants : une école primaire de 12 classes (300 enfants) qui accueille 200 enfants doit disposer de 12 encadrants chaque jour. A partir du montage du projet éducatif, on peut recourir aux enseignants volontaires, aux professionnels de la collectivité (animateurs, ATSEM, encadrants sportifs, culturels, ...), mais également faire appel aux professionnels associatifs qui sont déjà en contact avec les enfants et peuvent compléter des temps partiels.

Dans un contexte de grande segmentation de la journée pour un grand nombre d'acteurs, la collectivité devra faire face à un enjeu de gestion des ressources humaines, à savoir répondre à une multiplicité de besoins d'intervenants sans développer la précarité de l'emploi. Le recours au tissu associatif, aux enseignants, la répartition de l'organisation du travail des directions impliquées dans la démarche sont à réfléchir en amont. Il s'agit de constituer une véritable équipe d'animation et d'éducation en fédérant tous les professionnels et en mettant fin au cloisonnement des métiers. Les ATSEM auront un rôle accru auprès des enseignants et pourront intervenir sur les temps périscolaires. Les agents de la restauration, les cuisiniers pourront proposer des ateliers « cuisine » sur les temps périscolaires, les animateurs devront se saisir des nouveaux temps d'activités.

Il s'agira aussi d'engager l'ensemble des services de la collectivité, impactés de manière directe (enfance, culture et sport) ou indirecte (finances, bâtiments, transport et fluide) dans la mise en place d'une nouvelle organisation, mais aussi

d'une nouvelle conception de la responsabilité dans la prise en charge des enfants.

- Le besoin de formation

Les enjeux de formation sont posés par la nouveauté de ce temps et ses enjeux éducatifs : un certain nombre de collectivités disposent d'animateurs titulaires qui ont vocation naturelle à intervenir sur ces temps ; d'autres ne disposent pas des mêmes professionnels et se doivent de faire un effort considérable de formation sur des personnels intervenant dans les garderies, les restaurants scolaires, la surveillance des cours. La possibilité d'acquérir par Validation de l'Expérience, le Certificat de Qualification Professionnelle (donnant une qualification reconnue en ALSH périscolaire) doit faire l'objet d'une attention soutenue entre le CNFPT, les collectivités, les mouvements d'éducation populaire susceptibles d'accompagner ces personnels dans un parcours qui peut être difficile.

Le développement d'une « culture éducative » commune Ville/EN apparaît donc aujourd'hui comme un impératif, à la fois au plus haut niveau (IEN/Directeur de l'éducation) mais aussi à celui des acteurs de terrain (Enseignants/ATSEM/ Animateurs).

Pour conclure, la réforme est possible si plusieurs leviers sont activés

↳ Des partenaires qui coopèrent : une éducation partagée

- 1) La nécessité d'une co-construction de qualité...

En instaurant les TAP, la réforme impose la nécessité de réorienter les coopérations entre temps scolaire et périscolaire. Le développement de cette coopération est de la responsabilité de la commune, en tant que gestionnaire des écoles et des activités périscolaires.

L'un des premiers enjeux est donc bien de réunir la coordination de l'ensemble des acteurs constituant l'équipe d'animation et d'éducation, à savoir les enseignants, les ATSEM, les animateurs, les éducateurs sportifs ou dumistes, les associations et de favoriser l'émergence d'une culture partagée. Pour que les TAP ne s'apparentent pas à de la garderie, ils doivent s'inscrire dans une logique de continuité éducative pour devenir des temps éducatifs à part entière, dont le contenu doit être élaboré par toutes les parties prenantes. A cette fin, les enseignants devraient être pleinement associés à la démarche pour favoriser la cohérence des interventions entre temps scolaire et périscolaire. Pour favoriser cette culture partagée, des leviers existent, dont la mise en place des espaces de travail communs et de temps de formation communs. Le socle commun de connaissances, compétences et culture peut constituer un autre levier au sens où il peut être une base sur laquelle les acteurs éducatifs peuvent dialoguer. (savoir être, savoir-faire) Enfin, la mise en œuvre des APC est une occasion pour installer concrètement des temps périscolaires partagés entre enseignants et acteurs éducatifs.

- 2) ... qui nécessitera une évaluation complète de l'impact potentiel sur l'activité des acteurs

Parallèlement, la disparition d'une matinée pour l'organisation d'activités extrascolaires le mercredi ou le samedi matin va entraîner un impact fort pour les communes et pour les acteurs associatifs : les premières risquent d'être confrontées à des mises à disposition des équipements et de leurs créneaux d'utilisation, en raison de la refonte des plannings d'occupation et à une modification sensible de la fréquentation de certains services comme les Accueils Collectifs de Mineurs. De même les associations et clubs devront recentrer le socle des activités qu'elles sont en mesure de proposer sur les nouveaux temps libérés : le soir, après l'école ou en journée sur les temps libérés, si cela est possible. Pour garantir la cohérence des solutions qui seront retenues et qui pourront être mises en œuvre par chacun des acteurs, une élaboration concertée du projet éducatif s'impose. C'est une étape stratégique pour la mise en œuvre de la réforme et des contenus éducatifs.

↳ Des temps éducatifs de qualité

1) La définition de parcours éducatifs

La notion de parcours continu éducatifs renvoie aux diverses acquisitions et compétences inscrites dans le socle commun, aux besoins différenciés des enfants et à l'attention que l'on doit porter collectivement et individuellement à ces données.

Ceci étant, le contenu des parcours éducatifs, et donc des temps éducatifs, dont fait partie celui de la pause méridienne, est un des sujets les plus fondamentaux dans la réforme des rythmes, car si l'allongement du rythme éducatif implique le développement d'activités artistiques, créatives ou sportives, sur les temps du midi et de l'après école, il faut que ces temps aient une portée et une nouvelle forme éducative qui permet de faciliter la complémentarité. Si les personnels ne sont pas qualifiés et n'ont pas de moyens, cette réforme sera perçue par les enseignants et parents comme une étape de la dévalorisation supplémentaire de l'école.

Par contre, si le temps éducatif est repensé avec ambition et inspiration et favorise l'innovation, la réforme prendra tout son sens. Ceci suppose au-delà des problèmes de financement qui sont conséquents, une réflexion de fond sur la participation des territoires au projet éducatif et sur le décloisonnement des acteurs éducatifs, enseignants, personnels municipaux, parents, associations, etc. Les circulaires vont en ce sens puisqu'elles parlent de nécessité de « continuité éducative » entre les projets des écoles et les activités proposées sur les temps périscolaires et de « synergie entre les acteurs » ou encore lorsqu'elles décrivent le PEDT comme un cadre de collaboration rassemblant l'Education nationale, le Ministère des sports, jeunesse, éducation populaire, la vie associative et les autres administrations, etc.

La confirmation et même l'extension dans la loi de refondation de l'école de la notion de socle commun à la question culturelle, mettent l'ensemble des acteurs éducatifs en situation d'enrichir les parcours individuels et collectifs, qui mettront enfants et adolescents dans les situations d'apprentissage, de savoir-faire et de savoir être requis pour la réussite scolaire et éducative de tous. Ce n'est donc pas tant le rythme scolaire qui est en jeu dans le débat

actuel, que l'impérieuse nécessité d'une réflexion sur ce nouveau temps éducatif engendré par l'allongement des charges quotidiennes de l'enseignement obligatoire.

C'est le sujet du contenu et des modalités de mise en place des TAP qui est le lieu de questionnement commun de tous les acteurs concernés. On le retrouve dans les collectivités lorsqu'elles mettent l'accent sur de nouvelles charges qui leur incomberont que ce soit en moyens ou en contenus d'activités :

- à l'Education Nationale qui se questionne sur les modes de collaboration avec les villes,
- chez les parents qui s'inquiètent du contenu et de la qualité de ces nouveaux temps éducatifs.

2) l'articulation des temps

Une des annexes de la circulaire portant sur les PEDT définit les temps périscolaires :

« Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

L'aménagement des différents temps

Le PEG doit permettre une articulation entre les différents temps (scolaire, péri et extra scolaire) en précisant la complémentarité et l'interaction, mais aussi les spécificités dans le respect des rythmes de vie et des besoins et des jeunes. Il doit aussi apporter une réponse de qualité aux questions d'organisation du temps et de la vie familiale.

A souligner, la circulaire du 24 mars précise que l'articulation doit se faire non seulement entre les temps, mais entre les projets d'éducation culturelle et artistique, mis en œuvre sur le temps scolaire, de même que les projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives.

3) la nécessité d'un volet « formation » dans le projet éducatif

De cette réforme est naît alors un immense besoin de formation des personnels des Collectivités Territoriales. Tous ces animateurs occasionnels qui vont en effet être recrutés n'auront ni le temps, ni le besoin de passer BAFA ou BAFD. L'urgence et les moyens financiers mobilisables conduisent au développement de la filière VAE/CQP (certificat de qualification professionnelle). Il est indispensable de construire de nouvelles réponses de service public en la matière, avec une mobilisation prioritaire du CNFPT.

Une formation pouvant répondre au statut de la Fonction Publique Territoriale relevant de la filière animation, la réglementation de la DDJSCS relative aux formations BAFA et BAFD, aujourd'hui demandées par les textes d'encadrement et aussi, par voie de conséquence, les financements de la CAF. Nous considérons que nous sommes dans un autre champ d'intervention et de compétence relevant d'une spécificité de l'animation périscolaire autre que l'encadrement des centres de vacances ou des ALSH. Cela veut dire que nous devons nous poser la question d'une réforme sur ces formations, voire à les faire évoluer avec ces nouvelles données. En effet, il y aura une demande de pérennisation de ces postes plus qualifiés à former, à intégrer. La situation est très importante et problématique pour les villes de former en masse tous les agents qui sont en postes précaires et relevant parfois de

situation sociale vers une qualification plus exigeante. Certaines villes n'ont pas de vivier d'agents suffisamment qualifiés dans ces secteurs.

La formation continue de tous les animateurs sera enfin un élément incontournable pour enrichir les projets éducatifs territoriaux. Ainsi des modules thématiques, réunissant animateurs, ATSEM, et enseignants peuvent contribuer à la construction d'une culture partagée sur les temps de pause méridienne et la restauration scolaire, sur la relation aux parents, sur la mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) articulées aux temps périscolaires, etc.

Ces démarches de professionnalisation n'excluent pas l'intervention de bénévoles qui sera d'autant plus facile d'autant qu'une fonction de coordination sera effectivement assurée.

Compléments :

- Sur le terrain le constat est fait qu'il faut du temps pour que les choses se mettent en place. Nous sommes bien dans une période d'ajustement nécessité de prendre de la distance et ne pas oublier qu'enfin les enfants pourront pratiquer des activités qu'ils ne pouvaient faire auparavant.
- Nous retrouvons des parents investis dans l'éducation de leurs enfants et très en demande d'activités qui contribueraient à la réussite de leurs enfants. L'information et la communication sont essentielles au développement du projet et à sa mise en œuvre car les temps ainsi construits (avec parcours éducatifs et/ou activités construites ou « libres ») ne contribueraient peut être pas à lutter contre les inégalités de territoires mais pourraient ainsi participer à l'épanouissement et au bien-être des enfants à l'école et, par ricochet, à leur réussite éducative.
- Une attention particulière doit également être apportée aux enfants porteurs de handicaps et/ou en CLIS et qui bénéficient d'une AVSI sur le temps scolaire, mais pas sur le temps périscolaire.
- Il convient d'être vigilant aux territoires ruraux qui, du fait d'un éparpillement géographique, d'une organisation administrative souvent complexe et de ressources parfois faibles en termes humain comme de locaux, rencontrent des difficultés de mise en œuvre en raison d'une pression forte liée aux contenus et aux activités elles-mêmes.

Conclusion :

- Le droit à l'innovation et à l'expérimentation pour les territoires doit prendre sens et être partagé entre personnel de l'Education nationale et acteurs locaux.
- Deux enjeux aujourd'hui :
 - 1) comment éviter que le temps libéré soit une source d'inégalité ?
 - 2) nous sommes bien dans une nouvelle conception de l'éducation où les notions de complémentarité des temps, continuité, cohérence et articulation prennent sens.

- Les leviers existent... Le génie du local sera le complément nécessaire du projet national.

Novembre 2013